2 64	K.	
S' F S' S	. — 38 —	
50 17 259.	Ordonnance du 12 avril 1866, annulant un arrêt de la Cour des	
10 70 92	Toohitu en date du 4 mai 1865	66
60.	Ordonnance du 12 avril 1866, rejetant le pourvoi contre un arrêt de	
V (X: X	la Cour des Toohitu en date du 5 mai 1865	67
61.	Ordonnance du 12 avril 1866, annulant un arrêt de la Cour des	
	Toohitu en date du 8 mai 1865	67
62.	Ordonnance du 12 avril 1866, annulant un arrêt de la Cour des	
	Toohitu en date du 10 mai 1865	68
63.	Ordonnance du 12 avril 1866, annulant un arrêt de la Cour des	
	Toohitu en date du 12 mai 1865	69
64.	Ordonnance du 12 avril 1866, annulant un arrêt de la Cour des	
P .	Toohitu en date du 15 mai 1865	69
65.	Ordonnance du 25 avril 1866. annulant un arrêt de la Cour des	
	Toohitu en date du 1er août 1864	70
66.	Décision du 26 avril 1866, fixant l'ouverture du concours pour l'ad-	
	mission au grade d'aide-commissaire de la marine aux colonies.	70
67	à 🗫. Nominations, mutations, etc	71

Nº 49. — DÉPÉCHE du Ministre de la marine et des colonies, du 22 décembre 1865, nº 136 (direction des colonies: 4e bureau) au sujet des communications entre la France et Tahiti.

Paris, le 22 décembre 1865.

Monsieur le Commandant, — Par suite à ma dépêche du 27 novembre dernier, nº 126 (1), j'ai l'honneur de vous informer que le nouveau service par paquebots français et anglais, entre la France et l'Océanie orientale, ne pourra être inauguré qu'à partir du 6 janvier prochain.

Il peut arriver que les dépêches de Tahiti qui doine être expédiées par la voie française parviennent à Aspinwal après le départ du paquebot de la Compagnie générale transatlantique, et réciproquement, que celles qui doivent être expédiées par la voie anglaise ne parviennent à Panama qu'après le départ du paquebot britannique.

Comme il importe d'éviter tout retard qui pourrait être préjudiciable aux intérêts du public, il a été concerté entre l'administration des postes et mon Département que les dépêches closes provenant de Tahiti seront expédiées d'Aspinwall par le plus prochain paquébot, soit français, soit britannique, en retour sur l'Europe.

⁽¹⁾ Voir le Bulletin officiel des Etablissements, année 1866, page 26.